

**REGLEMENT**  
**DES CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX CLUB ET PONEY**  
**54 - 55 - 57 - 88**  
**ROSIERES AUX SALINES, LES 23-24-25 mai 2026**

Le règlement du Championnat interdépartemental a pour référence le règlement des compétitions de la FFE 2026 (dispositions générales et spécifiques à chaque discipline) auquel s'ajoutent les points suivants :

### **Participation des cavaliers**

Ouvert à tous les cavaliers ayant une **licence de compétition 2026 avec certificat médical et autorisation parentale validés à la FFE.**

Seuls les cavaliers possédant une licence de compétition 2026, engagés par **un club de 54, 55, 57 ou 88** seront pris en compte pour le titre de Champion interdépartemental. Les cavaliers avec des licences type (ACF, Bemoga, ...) ne sont pas autorisés à participer aux championnats, seules les licences prises dans une structure équestre sont autorisées.

### **Engagements**

Engagements SIF par Internet.

**Pas d'engagement sur le terrain**

### **Participation aux Championnats de Lorraine**

Dans chaque championnat, un cavalier peut s'engager avec plusieurs équidés, mais il doit **IMPERATIVEMENT déclarer celui avec lequel il court ce championnat.**

**Il est FORTEMENT RECOMMANDE, afin de faciliter la gestion des concurrents et d'éviter au maximum les erreurs, d'effectuer sur cette déclaration par INTERNET l'adresse**

[championnat.lorraine@gmail.com](mailto:championnat.lorraine@gmail.com)

**Avant le vendredi 22 mai**

**Ne pas omettre de préciser la discipline dans laquelle vous vous déclarez.**

**Au cas où la déclaration n'aurait pas été faite dans les conditions citées ci-dessus, elle devra néanmoins se faire au SECRETARIAT GENERAL DU CONCOURS, AVANT le début de l'épreuve.**

**Les concurrents non déclarés ne participent pas au classement du Championnat.**

Un **même COUPLE** cavalier/équidé ne **peut participer qu'à un seul championnat par DISCIPLINE** (à déclarer dans les mêmes conditions en cas d'engagements multiples).

**Les cavaliers engagés après un changement de monte ou un changement d'équidé ne participent pas au classement du Championnat interdépartemental.**

### **Remise des prix**

#### **▪ Epreuves**

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de partants dans l'épreuve selon le règlement général FFE).

Pour chaque épreuve, tous les concurrents classés sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot au 1er et plaque, flot pour les suivants)

#### **▪ Championnat**

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de participants « Championnat » dans l'épreuve (1 classé pour 4 participants « championnat » et un classé pour 3 participants « championnat » en Hunter)

Les concurrents classés de chaque championnat sont appelés à la remise des prix avec un **maximum de 8** classés (coupe, plaque, flot, cadeaux).

Ils se présentent à cheval/poney, accompagnés d'une personne pouvant tenir le cheval/poney.

Les concurrents, du 9<sup>ème</sup> au dernier classé, viennent retirer au Secrétariat Général, après la remise des médailles, un cadeau souvenir.

Présence obligatoire des concurrents appelés à la remise des prix **en tenue complète d'équitation ou en tenue club.**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer les remises de prix soit à la fin de chaque épreuve, soit par demi-journée.

### **Identifications et vaccinations**

Les concurrents doivent être en mesure de présenter le livret signalétique attestant que l'équidé participant aux épreuves est à jour des vaccinations et pucé.

En cas de contrôle, le livret doit être présenté avant le début des épreuves. La non-présentation du livret signalétique entraînera la non-participation de l'équidé pour toutes les épreuves du concours

### **Conditions spécifiques**

Les cavaliers et le public sont tenus de respecter les limites de l'enceinte du concours.

**Le casque aux normes EN 1384 est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval.**

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Seuls les véhicules servant au transport des équidés seront admis dans l'enceinte du concours (à l'exception des véhicules autorisés par le comité d'organisation).

Le président du concours se réserve le droit de disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas ces conditions.

### **Déroulement des épreuves**

## **EPREUVES**

**SAMDEDI 23 MAI**

CSO PONEY

**DIMANCHE 24 MAI**

CSO PONEY – DRESSAGE PONEY et CLUB  
HUNTER PONEY et CLUB

**LUNDI 25 MAI**

CSO CLUB – DRESSAGE RLM matin  
EQUIFUN après midi

**Les concurrents éliminés ou ayant abandonné sur une épreuve  
ne peuvent plus participer au classement du Championnat**

**Renseignements :**

**René Mutzig  
Eric Labarre  
Arnaud Meline**

**CDE54@FFE.COM  
erlabarre@wanadoo.fr  
contact@meline-company.com**